

5F
SASU au capital de 100 euros
Siège social : 1 RUE ANDRE BRECHET,
75017 PARIS
R.C.S : 930 259 767 R.C.S. Paris

Le 30/06/2025

Monsieur Akchiche Moussa, Associé unique et président de la SAS 5F a pris les décisions suivantes.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 1 577 euros.

L'associé décide d'affecter le résultat de 1 577 euros de la façon suivante :

- **Au compte de l'associé unique pour un montant de 1 577 euros en vertu de son statut de SASU avec option sur le revenu. L'associé ayant bien déclaré cette somme sur sa déclaration d'impôts sur le revenu.**

Rappel des dividendes distribués

- L'associé prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art 243bis du code général des impôts)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.

Fait à PARIS

Le Président, Monsieur Akchiche Moussa



(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime simplifié d'imposition	☒ X	ou réel normal	☐
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise :	SAS 5F SAS	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise :	1 RUE ANDRE BRECHET	
Mél :	75017 PARIS m_akchiche@yahoo.fr	
Téléphone :		
SIREN	9 3 0 2 5 9 7 6 7	Mél :

B DIVERS

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	Activités exercées (souligner l'activité principale) : TAXI Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)
--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

1. Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	Col. 1	Col. 2
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers	(compris dans les résultats ci-dessus)	15 777	
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		

3. Total	15 777	
----------	--------	--

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)	15 777	
---	--------	--

4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI	e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI	f

5. Plus-values				
taxées selon les règles prévues par les particuliers		à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies, (151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindecies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A	☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐				
Exonération ou abattement pratique	➡	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies	☐				

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposables à 12,8 %		Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒ X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---------------------------------------	-----	--	-----------

D Contribution temporaire de solidarité

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Visa:CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné (Cocher la case correspondante)	ECF	Désignation du prestataire :
---------------	--	-----	------------------------------

Nom et coordonnées du CGA/OMGA	Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné
--------------------------------	---

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné	Identité du déclarant:
--	------------------------

KARTHAGE -EXPERTISE COMPTABLE	Lieu: PARIS	Date: 25/04/2025
38 RUE DE COURCELLES	Qualité et nom du déclarant:	
75008 PARIS	Signature:	
09.88.08.99.24		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2025)

E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS			(voir notice)		
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)						
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales		1	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit 3 à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit	4
Sociétés en commandite simple 4montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année						
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX		Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.			
Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.			Exercice			
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.						
G	DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2024 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
		Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)				
		Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)				
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.						
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT						
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.						
Nature des immobilisations non amortissables			Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value	
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.						
I	BIC NON PROFESSIONNELS					
Détermination du résultat de l'exercice						
			Bénéfice	Déficit		
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux						
Autres locations meublées non professionnelles						
Location gérance						
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon						
Autres BIC non professionnels						
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			à reporter case 7a	à reporter case 7b		

Désignation de l'entreprise										SAS 5F SAS										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										1 RUE ANDRE BRECHET										75017 PARIS																																							
Numéro SIRET *										93025976700018										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										0									
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										00000									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																																																					
		Autres *		014		016																																																					
	Immobiliations corporelles *		028		030																																																						
	Immobiliations financières * (1)		040		042																																																						
	Total I (5)		044		048																																																						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																							
		Marchandises *		060		062																																																					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																																																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070																																																					
		Autres * (3)		072		074		183		183																																																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																																																						
	Disponibilités		084		086		1494		1494																																																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																																																						
	Total II		096		098		1677		1677																																																		
	Total général (I+II)		110		1677		112				1677																																																
PASSIF										Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120										100																																						
	Ecart de réévaluation										124																																																
	Réserve légale										126																																																
	Réserves réglementées*										130																																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																																																
	Report à nouveau										134																																																
	Résultat de l'exercice										136										1577																																						
	Subventions d'investissement										137																																																
	Provisions réglementées										140																																																
	Total I										142										1677																																						
DÉTTES (4)	Provisions pour risques et charges										154										Total II																																						
	Emprunts et dettes assimilées										156																																																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																
	Fournisseurs et comptes rattachés										166																																																
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169																																																
	Comptes courants d'associés										173																																																
	Autres dettes										175																																																
	Produits constatés d'avance										174																																																
	Total III										176																																																
	Total général (I + II + III)										180										1677																																						
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																																															
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise										SAS 5F SAS										Néant		*																		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le																				
										13	1	1	2	2	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0													
										1										2																				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					dont export et livraisons intracommunautaires					209					210																								
	Production vendue					biens					215					214																								
						services *					217					218					39 508																			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222																													
	Production immobilisée *										224																													
	Subventions d'exploitation reçues										226																													
	Autres produits										230																													
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232					39 508																								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234																													
	Variation de stock (marchandises) *										236																													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238																													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240																													
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242					23 731																								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243										244																								
	Rémunérations du personnel *										250					14 200																								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252																													
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)					255										254																								
	Dotations aux provisions										256																													
	Autres charges					dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259										262																			
						dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260																													
	Total des charges d'exploitation (II)										264					37 931																								
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270					1 577																								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280																													
	Produits exceptionnels (IV)										290																													
	Charges financières (V)										294																													
	Charges exceptionnelle					dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347										300																			
						dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348																													
	Impôts sur les bénéfices * (VII)										306																													
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310					1 577																									
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															312					1 577					314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316																													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318																													
	Provisions non déductibles *										322																													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324																													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247					Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*															248					330					14 200				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										(Part de loyers dispensés de réintégration)															249					251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998																													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999																													
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				997																			
	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986						Zone franche urbaine (44 octies A)		987						Zones de restructuration de la défense (44 triécies)		127						Zones de revitalisation rurales (44 quinquécies)		138						342							
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindécies A)		181						Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989						Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345						Investissements et souscriptions outre-mer		344						Créance due au report en arrière du déficit		346						Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992						350							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G															Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993																			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					352					15 777					354										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356																													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																				360																			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					370					15 777					372										